

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 MAI 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

129-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le Maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

130-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-04-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mars 2019
8. Dépôt du rapport financier 2018
9. Adoption finale du règlement d'amendement 543-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011
10. Adoption du règlement 547-2019 sur la tarification des biens, services et activités
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 548-2019, 538 300 \$ Égout rue Picard
12. Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 549-2019 296 000 \$ compteurs d'eau
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement 550-2019 compteurs d'eau
14. Politique de réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
15. Création d'une Régie pour le partage de services municipaux
- ~~16. Signature d'une entente avec 2973-9778 Québec inc. (Ferme des Marci)~~
17. Demande au ministère des Transports du Québec - Haies brise-vent sur la route 373 et la route 169
18. Assurances pour les Grands Jardins
19. Réfection du Parc Benoit-Larouche
20. Réfection des salles de bain du centre communautaire
21. Signature d'une entente pour le Centre communautaire
22. Modification de l'entente avec Ferme Messidor enr.
23. Autorisation d'appel d'offres pour l'achat des compteurs d'eau
24. Autorisation d'appel d'offres pour l'installation des compteurs d'eau
25. Réhabilitation de 3 puits d'eau potable à la CAO
26. Analyse hydraulique sectorielle - Parc industrielle Est
27. Soumissions - Rapiéçage pour 2019
28. Soumissions - Béton de ciment pour 2019
29. Soumissions - Matériel granulaire 2019
30. Nomination au poste de Responsable des restaurants
31. Officialisation d'engagement - Emplois étudiants
32. Appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
33. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
34. Demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation
35. Autorisation de signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipal en matière de sécurité civile
36. Correspondance
37. Rapport des élus
38. Questions du public
39. Varia
40. Prochaine assemblée publique le 10 juin 2019
41. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

131-2019 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

132-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15-04-2019, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 avril 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 avril 2019, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

133-2019 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

134-2019 SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

| | |
|--------------------------|--------|
| Éperviers Junior AA | |
| Coupe Dodge (commandite) | 500 \$ |
| Course de lit | |
| Souper (2 billets) | 50 \$ |
| Traversée du lac St-Jean | |
| Contribution de l'entrée | 100 \$ |

NOTE: La demande de l'organisme suivant a été refusée: Dan RadioSports.com (Mois de l'arbre et de la forêt).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

135-2019 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MARS 2019 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2019, pour un montant de 408 627.91 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 03-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

136-2019

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que les états financiers pour l'année 2018 soient et sont acceptés tels que déposés, présentés et expliqués.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

137-2019

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 543-2019, MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 543-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser les poules en milieu urbain.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

138-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 547-2019 SUR LA
TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET
ACTIVITÉS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 547-2019, concernant la tarification des biens, services et activités.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

139-2019

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 548-2019,
538 300 \$ ÉGOUT RUE PICARD :

Madame la conseillère Annie Vaillancourt, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 548-2019 décrétant un emprunt de 538 300 \$ pour effectuer des travaux de renouvellement de conduites d'égout sur la rue Picard.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

140-2019

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 549-2019
296 000 \$ COMPTEURS D'EAU :

Madame la conseillère Annie Vaillancourt, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 549-2019 décrétant un emprunt de 296 000 \$ pour l'achat de compteurs d'eau et la réalisation de travaux d'implantation desdits compteurs.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

141-2019

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT 550-2019 COMPTEURS
D'EAU :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 550-2019 concernant les modalités d'installation des compteurs d'eau.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

142-2019

POLITIQUE DE RÉCEPTION ET EXAMEN DES
PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE
L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION
D'UN CONTRAT :

ATTENDU que le projet de loi numéro 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU que la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

143-2019

CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LE PARTAGE
DE SERVICES MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'à titre de gouvernement de proximité, les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés dans les domaines administratifs et informatiques, de la sécurité publique, de la voirie, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et du développement du territoire, ainsi que dans le domaine des activités sportives, touristiques et culturelles;

ATTENDU que les municipalités doivent relever des défis importants en lien avec la rareté de main-d'oeuvre afin de recruter et de garder des employés qualifiés;

ATTENDU que dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux est un choix judicieux pour les municipalités du secteur GEANT qui veulent se donner des services de qualité à moindres coûts;

ATTENDU que la coopération intermunicipale comporte de nombreux avantages économiques;

- Elle permet aux municipalités de partager les investissements de base nécessaires à l'achat ou à la réalisation d'infrastructures et d'équipements et ainsi alléger la charge financière de chaque municipalité.
- Elle permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaines affectées au service offert.
- Elle permet aux citoyennes et aux citoyens d'avoir accès à un service de meilleure qualité grâce à des investissements que les municipalités ne pourraient se permettre individuellement.
- Elle permet d'atteindre plus rapidement un volume d'utilisation suffisant pour rentabiliser un équipement et en assurer le développement.
- Elle permet de réduire les coûts unitaires des services grâce aux économies d'échelle qu'elle entraîne.
- Elle évite le double emploi de service et d'équipements coûteux.

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin manifeste son intention à l'égard de la création d'une Régie pour le partage de services municipaux.
- b) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate sa directrice générale et greffière à participer à l'élaboration d'un document de travail permettant la création de cette Régie, et ce, en collaboration avec les directeurs généraux du secteur GEANT.
- c) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les frais engendrés pour la mise en place de la Régie, et ce, à parts égales entre les cinq municipalités.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC 2973-9778
QUÉBEC INC. (FERME DES MARCIL) :

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

144-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC - HAIES BRISE-VENT SUR LA
ROUTE 373 ET LA ROUTE 169 :

ATTENDU que depuis le début de l'année 2019, la route 373 et la route 169 ont été fermées partiellement (convoi par la Sûreté du Québec) ou totalement en raison des conditions climatiques hivernales qui rendent la circulation routière très problématique sur ces importants tronçons du réseau routier régional qui relie les territoires de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU que ces tronçons de route sont caractérisés par une topographie plane, constitués de bleuetières, qui offrent peu d'obstacles aux vents dominants d'ouest permettant un transport de la neige jusqu'à la chaussée, rendant ainsi la visibilité nulle;

ATTENDU que les fortes précipitations de neige vécues ces dernières années amplifient cette importante problématique de poudrerie;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a la responsabilité de l'entretien hivernal des routes intrarégionales 373 et 169 qui relie la ville de Dolbeau-Mistassini à la ville de Saint-Félicien (via Normandin pour la 169);

ATTENDU que des décès ont déjà été recensés sur l'un ou l'autre des tronçons de route visés dû aux mauvaises conditions routières et que la vie des automobilistes n'a pas de prix;

ATTENDU que les élus de la ville de Normandin considèrent que le MTQ devrait envisager des mesures préventives pour résoudre, sinon atténuer grandement cette problématique;

ATTENDU que l'une des solutions est l'implantation de haies brise-vent qui viendraient réduire le transport de la neige et la vitesse du vent et que le Centre de services du MTQ de Roberval dispose de budgets à cette fin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil de la ville de Normandin demande à la Direction régionale du ministère des Transports du Québec:
 - d'implanter des haies brise-vent en bordure des routes intrarégionales 373 et 169, afin de résoudre ou de réduire la problématique de poudrerie importante sur ces tronçons du réseau routier;
 - d'explorer également la possibilité d'implanter de telles haies sur d'autres tronçons problématiques du réseau routier.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que copie de la présente résolution soit également transmise à Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

145-2019

ASSURANCES POUR LES GRANDS JARDINS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin soutient financièrement l'OBNL *Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc.*;

CONSIDÉRANT qu'un conseiller municipal siège au conseil d'administration des *Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc.*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal désire ajouter l'organisme *Les Grands Jardins (Normandin) inc.* à titre d'assuré additionnel auprès de la MMQ.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

146-2019

RÉFECTION DU PARC BENOIT-LAROUCHE :

CONSIDÉRANT que le parc Benoit-Larouche doit être refait.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Go-élan;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que la Ville de Normandin accepte la soumission de la compagnie Go-élan au prix de 19 789.93 \$ (incluant les taxes) pour l'achat de modules de jeux à installer au parc Benoit-Larouche.

- b) Que monsieur Éric Bhérer, directeur des Loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

147-2019

RÉFECTION DES SALLES DE BAIN DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT que les salles de bains du rez-de-chaussée et de l'étage ont besoin d'un rafraîchissement;

CONSIDÉRANT que les organismes qui occupent l'édifice ont proposé de participer financièrement aux rénovations;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de rénovation des salles de bain du rez-de-chaussée et de l'étage du centre communautaire à l'entreprise Construction

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Stéphane Thibeault au coût de 29 899.69 \$ (incluant les taxes), le tout tel que détaillé dans la soumission datée du 16 avril 2019.

- b) Que la participation de la Ville soit du tiers du coût total, soit un montant de 10 000 \$.
- c) Que monsieur Éric Bhéner, directeur des Loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

148-2019

SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE
CENTRE COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser les modalités de paiement des travaux de réfection des salles de bain du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre communautaire et de déterminer ;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Qu'une entente soit signée avec la Ville, la Corporation de gestion du Centre communautaire Normandin inc. et le Club des retraités Normandin inc. pour déterminer les montants à payer par chacun pour la réfection des salles de bain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

149-2019

MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC FERME
MESSIDOR ENR. :

ATTENDU que la Ville est propriétaire du lot portant le numéro 4 108 076;

ATTENDU que Ferme Messidor enr. désire louer à des fins d'agriculture ledit lot non utilisé appartenant à la Ville;

ATTENDU qu'au cours des prochaines années, la Ville vendra graduellement des parties de lots pour utilisations à des fins industrielles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente signée en 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal accepte de signer une nouvelle entente avec Ferme Messidor enr. pour la location de terres agricoles, afin d'apporter des modifications à celle de 2017.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

150-2019

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR
L'ACHAT DES COMPTEURS D'EAU :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics, monsieur Steeve Mailloux, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'achat des compteurs d'eau.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

151-2019

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR
L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics, monsieur Steeve Mailloux, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'installation des compteurs d'eau.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

152-2019

**RÉHABILITATION DE 3 PUIITS D'EAU POTABLE
À LA CAO :**

CONSIDÉRANT que chaque année trois des puits d'eau potable doivent être nettoyés avant le début de la saison afin que leurs rendements soient optimisés pour qu'on puisse soutirer le débit nécessaire à la consommation du Site touristique;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme MGA Géoservices;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme MGA Géoservices pour le nettoyage et le démarrage printanier des trois (3) puits d'eau potable du Site touristique de la Chute à l'Ours au coût de 5 530 \$ plus taxes, tel que détaillé dans la soumission numéro 716.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

153-2019

**ANALYSE HYDRAULIQUE SECTORIELLE - PARC
INDUSTRIELLE EST :**

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un nouveau parc industriel qui nécessitera une alimentation en eau potable et des besoins particuliers d'une usine de congélation;

CONSIDÉRANT qu'il nous est nécessaire de connaître les quantités d'Eau disponibles pour ce secteur;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe Tanguay et Associés pour la mise à jour hydraulique du réseau municipal et une analyse sectorielle;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat pour l'analyse hydraulique sectorielle du parc industriel Est à la firme Groupe Tanguay & Associés au coût de 3 500 \$, plus taxes, tel que détaillé dans l'offre datée du 3 mai 2019.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

154-2019

SOUSSIONS - RAPIÉÇAGE POUR 2019 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | *PRIX \$/t.m. Manuel | *PRIX \$/t.m. Mécanique | NOTES |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------|
| Asphalte 2BR | 300 \$ | 250 \$ | Conforme |
| B.R. Asphalte | 215 \$ | 195 \$ | Conforme |

*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal accorde le contrat de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "B.R. Asphalte" au prix par tonne métrique de 215 \$ posé manuellement et 195 \$ posé mécaniquement, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 1^{er} mai 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

155-2019

SOUSSIONS - BÉTON DE CIMENT POUR
2019 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | *PRIX \$ / m³ | NOTES |
|--|---------------------------------|--------------|
| Béton Carrière ltée (Béton provincial) | 178.79 \$ | Conforme |
| Bétonnières Lac-St-Jean (Groupe Riverin) | 187.41 \$ | Conforme |

*Les taxes sont incluses.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de béton de ciment pour la saison 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Béton Carrière ltée" au prix de 178.79 \$ par m³, incluant les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 29 avril 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

156-2019

SOUSSIONS - MATÉRIEL GRANULAIRE 2019 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | *PRIX UNITAIRE Concassé \$/t.m. | *PRIX UNITAIRE Sable \$/t.m. | NOTES |
|---------------------------------|--|---|--------------|
| Excavation Framco | - | - | Non-déposé |
| G. Lévesque Terrassement | 15.45 \$ | 6.00 \$ | Conforme |

*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire pour la saison 2019 au seul soumissionnaire conforme, soit "G. Lévesque Terrassement" au prix par tonne métrique de 15.45 \$ pour le concassé et 6.00 \$ pour le sable, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 26 avril 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

157-2019

NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE
DES RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de responsable des restaurants;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil municipal l'engagement de madame Marie-Claude Dufour;

CONSIDÉRANT que Mme Dufour a accepté les conditions d'emplois reliées à ce poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal officialise l'engagement de madame Marie-Claude Dufour au poste de responsable des restaurants qui débutera le 7 juin 2019, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

158-2019

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT - EMPLOIS
ÉTUDIANTS :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre d'emplois étudiants à la Ville de Normandin pour les dates d'entrées en poste mentionnées et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

| EMPLOYÉ | FONCTION | DÉBUT DE L'EMPLOI |
|----------------------------|---|--------------------------|
| Samuel Delaunière | Technicien en loisirs | 21 mai 2019 |
| Camille Bouchard-Bourget | Animatrice camp de jour | 18 juin 2019 |
| Sophie Delaunière | Animatrice camp de jour | 18 juin 2019 |
| Lydia Tremblay | Animatrice camp de jour | 18 juin 2019 |
| Caroline Maltais-Painchaud | Préposée à l'accueil | 10 juin 2019 |
| Maude Boivin-Vaillancourt | Préposée à l'accueil | 27 mai 2019 |
| Maya Imbeault | Animatrice loisirs/Préposée à l'accueil | 17 juin 2019 |
| Émy Imbeault | Sauveteur | 19 juin 2019 |
| Béatrice Mailloux | Sauveteur | 19 juin 2019 |
| Julie-Pier Dion | Sauveteur | 21 juin 2019 |
| Julien Maltais-Painchaud | Préposé à l'accueil | 10 juin 2019 |
| Jade Robert | Animatrice camp de jour | 18 juin 2019 |

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

159-2019

APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA
STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU
FORESTIER :

CONSIDÉRANT que le gouvernement a reconnu à la suite du **Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean** que *"la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région"*;

CONSIDÉRANT que la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;

CONSIDÉRANT que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration dudit plan;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal supporte Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois **qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières**;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

160-2019

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

ATTENDU que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin proclame le 17 mai 2019, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que copie de la présente résolution soit transmise à L'association des gais et lesbiennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean (AGL-LGBT).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

161-2019

DEMANDE D'ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION :

ATTENDU que la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU que dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU que le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU que le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

ATTENDU que le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation ».
- b) De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité.
- c) Que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.
- d) Il est en outre résolu d'interpeler l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

162-2019

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN
D'ENTRAIDE INTER-MUNICIPAL EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ CIVILE :

ATTENDU que le *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU les dispositions de l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3) : «*Avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement.*»;

ATTENDU que la municipalité a bénéficiée d'une subvention de 16 500 \$ dans le cadre du programme d'aide financière offert par le ministre de la Sécurité publique par l'entremise de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU qu'un sinistre peut être d'une telle ampleur qu'il sera nécessaire de recourir aux ressources des municipalités voisines;

ATTENDU que l'une des actions recommandées par le ministère de la Sécurité publique afin de répondre aux moyens minimaux pour protéger la sécurité de la population de la municipalité est celle de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU que la majorité des municipalités de la MRC, sinon la totalité, désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

ATTENDU le projet d'entente d'entraide déposé à la réunion;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin autorise Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipale en matière de sécurité civile.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

163-2019

CORRESPONDANCE :

Cabinet du premier ministre; OBJET: Accusé réception de notre résolution 119-2019 en opposition à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*.

M. le conseiller Robin Gauthier; OBJET: Lettre de démission effective le 21 mai 2019.

164-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

165-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

166-2019

VARIA :

M. le maire remercie M. le conseiller Robin Gauthier pour son dévouement auprès de plusieurs organismes au cours des six dernières années.

M. le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises à la chambre de commerce pour le franc succès de la vingtième édition de la Foire commerciale.

167-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 10 JUIN
2019 :

168-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière